

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 6 avril 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 42

Délibération n° CC-2023-043

Objet de la délibération : **APPEL A CANDIDATURE "CRECHE A VOCATION D'INSERTION SOCIALE" (AVIP) SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE - CANDIDATURE DE L'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE**

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, à 08h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des Expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 30 mars 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, GIUSTI Annie, GOMART-JACQUET Blandine, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, VALLOT Philippe.

Absents ayant donné procuration :

- GIULIANO Jérémy donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à PORZIO Claude, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LE METER Sophie donne procuration à DECANIS Alain, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, PONCHON Marie-Laure donne procuration à LASSOUTANIE Chantal.

Absents : ARTUPHEL Ollivier, PAILLARD Carine, RULLAN Nicole, BETRANCOURT Claude, FREYNET Jacques, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Catherine DELZERS

Monsieur Romain DEBRAY expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT la charte relative aux crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), signée en juin 2016 par les ministres des Affaires Sociales, du Travail et des Familles (ASTF), la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), et le Pôle Emploi ;

CONSIDERANT que les crèches à vocation d'insertion professionnelle (crèches AVIP) réservent des places aux jeunes enfants (de 0 à 3 ans) de parents en situation de recherche d'emploi, volontaires pour s'engager dans une recherche intensive, en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel en vue de leur intégration durable sur le marché du travail ;

CONSIDERANT que le dispositif AVIP représente un réel service en direction des familles en situation de recherche active d'emploi ;

CONSIDERANT que l'Agglomération souhaite répondre à l'appel à candidatures « Crèches AVIP » lancé par la CAF du Var en février 2023 en mettant à disposition des places d'accueil dans plusieurs établissements répartis sur son territoire ;

CONSIDERANT que tous les gestionnaires des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant du territoire ont été consultés afin de savoir s'ils étaient volontaires pour mettre à disposition des places AVIP dans leurs structures et, que certains d'entre eux ont choisi de s'engager dans cette démarche ;

CONSIDERANT que l'Agglomération, après concertation avec les gestionnaires, peut proposer 21 places AVIP réparties et gérées de la manière suivante :

Relais accueil CAPV Brignoles	4 places à Brignoles
	2 places à Tourves
	1 place à Carcès
	1 place à Méounes-lès-Montrieux
	1 place à La Celle
Relais accueil Maison de l'Enfance Saint-Maximin	4 places à Saint-Maximin
	2 places à Pourrières
	2 places à Bras
	1 place à Nans-les-Pins
	1 place à Plan d'Aups
	2 places à Rougiers

CONSIDERANT qu'en contrepartie de cette réservation de places AVIP, des financements sont prévus par la CAF et par le Département du Var à hauteur respectivement de 1000 € et 2000 € par place AVIP en 2023, financements qui sont majorés en cas de création de places nouvelles ;

CONSIDERANT qu'il est également prévu un financement par la CAF du Var pour les postes de coordinateurs de ces places ;

CONSIDERANT que les financements obtenus seront versés directement aux gestionnaires des établissements proposant des places AVIP et/ou des coordinations par la Caf et le Département du Var ;

CONSIDERANT les divers échanges avec la CAF du Var qui valide la proposition de l'Agglomération pour la mise en place du dispositif AVIP sur l'ensemble de son territoire ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** le Président à répondre à l'appel à candidatures « Crèches à vocation d'insertion professionnelle » lancé par la CAF du Var en partenariat avec l'Etat, le Département du Var et Pôle Emploi.
- **D'AUTORISER** le Président à demander et percevoir les financements prévus pour les places mises à disposition dans les établissements gérés en régie et pour le poste de coordinateur basé au relais d'accueil Petite Enfance de Brignoles.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 6 avril 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

